

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 72 (1946)
Heft: 1

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

il fut possible d'attaquer le tronçon de galerie exécuté à ciel ouvert à l'aval du puits de visite (fig. 11), puis le tronçon de canal entre palplanches en bois (fig. 12, 13, 14); d'autre part les travaux de terrassement et de maçonnerie du mur de fermeture du chenal purent être entrepris et menés à bonne fin, en dépit de quelques incidents et « renards » dus à la nature hétéroclite des terrains de fondations.

En fin de la deuxième phase eut lieu la mise en service de la nouvelle liaison Joux-Brenet, après avoir démolé la partie du batardeau et fait sauter le seuil rocheux protégeant la prise d'eau.

TROISIÈME PHASE. — Restaient à exécuter des travaux de parachèvement au mur déversoir, notamment le recépage des rideaux de palplanches, l'ouverture du pertuis de basses-eaux dans le rideau métallique amont et des injections de mortier de ciment dans le mur-bajoyer rive droite du chenal sous lequel des venues d'eau s'étaient produites.

Les travaux confiés aux Entreprises Oyex, Chessex & C^{ie} S. A., à Lausanne, et Ed. Cuénod & C^{ie} S. A., à Genève et Bex, ont été entrepris vers la mi-juin 1942, et la nouvelle galerie de communication Joux-Brenet a été mise en service le 23 janvier 1943; les parachèvements au mur déversoir du chenal ont été exécutés finalement en août et septembre 1943.

La dépense totale comprenant les travaux de génie civil, les ouvrages métalliques, grilles, vanne et grue, et les frais de direction des travaux a été de l'ordre de 400 000 fr.

D'après les résultats obtenus jusqu'ici, la diminution des pertes d'eau réalisée ainsi par l'abaissement du niveau du lac Brenet correspondrait à une augmentation de la production annuelle d'énergie, variant de 5 à 12 000 000 de kilowatts-heure suivant les années.

6. Résumé et conclusions.

Ainsi, grâce à la clairvoyance de la Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe, et notamment de son directeur M. Abrezol, et grâce aussi à l'initiative et à la ténacité des entrepreneurs, ces nouveaux ouvrages ont pu être entrepris et menés à bonne fin malgré les difficultés de tous ordres inhérentes aux travaux exécutés dans ou sous l'eau, dans des terrains souvent peu homogènes et dans une période où sévissait le manque de main-d'œuvre et de matériaux.

Cette amélioration du pouvoir d'accumulation des lacs de Joux et Brenet est un premier pas en vue de la transformation des installations de Ladernier qui doivent prochainement être modernisées afin que l'usine de Ladernier puisse remplir complètement son vrai rôle d'usine de pointes du réseau de la Compagnie vaudoise des forces de Joux.

Concours d'idées pour l'aménagement d'un centre touristique à Montreux.

Extrait du rapport du jury.

Le jury, composé de MM. Ed. Jaquet, syndic de la commune du Châtelard-Montreux, président; H. Bernoulli, architecte à Bâle; A. Hœchel, architecte à Genève, s'est réuni les 23, 24 et 25 août et 6 septembre 1945.

Vingt-trois projets ont été remis dans le délai prescrit.

Les architectes qui ont collaboré à l'étude d'assainissement technique de la station touristique de Montreux, dont un domicilié hors du canton, ont été spécialement invités à participer au concours par les Municipalités.

Lors des trois premiers tours d'élimination, dix projets sont écartés, soit qu'ils soient nettement insuffisants, soit qu'ils présentent des erreurs sur plusieurs points importants du programme, tels qu'unité générale de la composition, emplacement des constructions, organisation d'ensemble, architecture, etc.

Au quatrième tour, quatre autres projets sont éliminés, après que le jury en ait fait une critique détaillée.

Après avoir revu tous les projets pour une révision éventuelle d'une erreur dans les éliminations, le jury, sur la base de son jugement, dont les principes sont exposés dans les conclusions qui suivent, a établi le classement suivant pour la répartition de 5000 fr. aux trois meilleurs projets: 1^{er} prix, projet « Verdure », 2000 fr.; 2^e prix, projet « Le Beau Dimanche », 1800 fr.; 3^e prix, projet « Narcisse 1945 », 1200 fr.

La somme de 5000 fr. mise à disposition pour allocations aux projets dont la valeur justifie une récompense, est répartie entre dix concurrents classés aux deux derniers tours d'élimination.

Conclusions.

Le concours d'idées ouvert par le Cercle administratif de la ville de Montreux a donc donné un résultat positif et précieux. Il a permis de clarifier tout le programme des travaux à entreprendre au cours de ces prochaines décennies en vue de créer un centre de tourisme; de fixer les bases définitives d'un projet général d'après lequel la réalisation pourra se faire par étapes.

L'examen des éléments énumérés au programme et inter-prétés de diverses façons par les concurrents fait ressortir les points suivants:

Halle du Marché et place du Marché.

1. Il est rationnel de placer ces installations dans la partie du quai où elles se trouvent actuellement, car le centre de l'agglomération se trouve en direction sud, vers Territet. Il ne serait donc pas indiqué de prolonger le trajet pour la majorité des acheteurs par le déplacement en direction nord. La presque totalité des projets a d'ailleurs respecté cette disposition.

2. Du point de vue commercial, comme aussi pour le plaisir des yeux, il est nécessaire que la Halle et la place soient sur le même niveau, parfaitement visibles et facilement accessibles de la Grand-Rue. Les projets proposant la place du Marché sur la terrasse de la Halle ne sont donc pas recommandables, de même ceux dont la liaison, effective ou visuelle, avec la Grand-Rue est insuffisante.

Plusieurs projets du concours démontrent la possibilité d'une solution qui réponde parfaitement à ces exigences.

3. L'emplacement de la Halle du Marché a donné lieu à de très nombreuses variantes. Le déplacement sur le terrain du cinéma Apollo ne paraît finalement pas recommandable, pour les raisons indiquées sous chiffre 2; il serait préférable d'utiliser cet emplacement pour un immeuble d'un volume plus important et de maintenir le principe de la Halle, comme fond du quai-promenade du côté sud.

4. L'utilisation de la toiture de la Halle comme terrasse est fort discutable car son exposition, sans végétation développée, n'en pourra faire un lieu de promenade agréable; il est donc préférable de prévoir un toit. Ce dernier devra pouvoir servir de base pour l'établissement de la partie supérieure des estrades de l'Amphithéâtre provisoire de la Fête des Narcisses.

Le développement de la place du Marché sera conditionné par les facteurs suivants:

- a) Liaison fonctionnelle et architecturale, en plan et en élévation, avec la Halle.
- b) Forme générale simple, géométrique, soulignée par un pavement dont l'échelle sera soigneusement étudiée.
- c) Utilisation éventuelle de la place pour les estrades de l'Amphithéâtre provisoire de la Fête des Narcisses.
- d) Réunir les conditions d'une bonne liaison avec la Grand-Rue, avec les avantages de la vue sur le lac et sur le quai-promenade.
- e) Faire participer la place du Marché à la composition du quai-promenade.

5. L'animation et la couleur locale du marché d'une agglomération urbaine a toujours été un élément de vie et d'intérêt pour les citadins et les touristes. Il était utile de l'inclure dans le Centre touristique de Montreux et la composition devra mettre en valeur cet élément.

Amphithéâtre provisoire pour la Fête des Narcisses.

L'incorporation de cette construction provisoire dans la composition n'était pas facile, d'autant plus que l'essai d'y placer un élément permanent sous forme de théâtre de verdure compliquait singulièrement le problème, comme le soulignaient les considérations générales du programme.

Le résultat du concours a démontré que cette combinaison n'était pas viable et un seul concurrent en a tiré la conclusion logique en séparant nettement les deux fonctions.

Les difficultés qui se sont révélées et les conclusions à tirer sont les suivantes :

1° En établissant une partie des estrades de l'Amphithéâtre à titre permanent pour le petit Théâtre, on aboutit à un compromis qui ne peut donner satisfaction dans le tracé des rangées de sièges.

2° Pour échapper à ce conflit, plusieurs concurrents ont prévu la scène de l'Amphithéâtre sous forme de théâtre de verdure. Cette solution, présentée avec plus ou moins d'habileté, n'échappe pas non plus au reproche du manque d'intimité, le fond de scène étant alors constitué par l'emplacement des estrades.

3° La direction nord pour l'Amphithéâtre a été adoptée avec raison par tous les concurrents.

4° Le fond de scène de l'Amphithéâtre serait de préférence débarrassé de tous les accessoires permanents afin de laisser au régisseur toute latitude pour l'établissement de ses décors. Ces derniers peuvent varier à chaque fête et même la fosse d'orchestre peut être modifiée ou changée de place.

5° La construction des estrades en combinaison avec la Halle et la place du Marché paraît présenter le minimum de frais, surtout si le sous-sol de la Halle peut servir à réduire les échafaudages. Cette dernière solution éviterait des transports coûteux qui grèvent sensiblement le budget de la Fête des Narcisses.

Théâtre de verdure.

Il ne paraît pas qu'il soit opportun d'abandonner l'idée de ce motif parce qu'il ne peut se combiner avec l'Amphithéâtre. Tout au plus pourrait-on admettre un nombre de spectateurs plus restreint (par exemple trois cents à quatre cents).

Conçu en toute liberté, ce petit Théâtre pourrait constituer en lui-même un ornement appréciable du quai et un agrément pour les promeneurs désireux de se reposer. Il pourrait aussi devenir le centre d'attractions des amateurs de pièces classiques ou qui se prêtent au jeu en plein air, avec un minimum de décor, dont le plus apprécié serait naturellement le fond du lac.

L'orientation sud-ouest n'est pas très gênante, car il s'agit de la saison d'été, où les spectacles commencent vers le coucher du soleil.

La situation du Théâtre, placé en pleine verdure près du lac, doit être soigneusement choisie.

L'utilisation comme emplacement de concert en plein air ne semble pas exclue.

Le Débarcadère.

Le déplacement du débarcadère actuel a préoccupé à juste titre bon nombre de concurrents. Le meilleur endroit pour un nouvel emplacement se trouve tout naturellement en liaison avec la rampe à prévoir entre la Grand-Rue et la Gare.

Cette question est fort délicate, car d'une part on se rapproche du débarcadère de Clarens, qui est déjà assez proche, et on s'éloigne d'autre part du centre de l'agglomération.

Malgré cet argument, il apparaît que le nouvel emplacement présente des avantages appréciables.

En effet, cette solution donnerait au plan de la ville un point de repère particulièrement précieux pour l'orientation des touristes.

Pour Montreux, la question se pose donc si une petite commodité locale doit passer avant un aménagement général plus logique et plus clair avec un agrément évident pour les touristes.

Il est certain que la Gare doit être le point de départ de cet aménagement, puisque son déplacement ne se discute pas. Le voyageur désireux de prendre le bateau verrait dès le quai du train la rampe qui mène à la Grand-Rue et au Débarcadère. Ainsi rassuré sur la distance à parcourir, il utilisera tout son temps disponible à visiter la ville et se laissera tenter par les devantures de magasins. Il ne fera pas cette promenade tant qu'il n'aura pas repéré le débarcadère et ne s'arrêtera pas avant de l'avoir trouvé, ce qui est généralement le cas aujourd'hui.

Nous préconisons donc une liaison directe Gare-Débarcadère comme base d'un bel aménagement comportant :

1. Rampe et escalier entre la Gare et la Grand-Rue d'une largeur suffisante (une vingtaine de mètres) pour bien dégager la vue sur le lac depuis le quai aux voyageurs et créer ainsi une invite aux touristes.

2. En prolongement de la rampe, entre la Grand-Rue et le lac, une place du débarcadère, bien composée et donnant accès au nouveau débarcadère avec son abri et son restaurant placé au bord du lac. On veillera à ce que ni les plantations, ni les constructions ne diminuent la vue sur le lac et les Alpes.

Aménagements divers.

Entre les deux centres constitués par le Marché et le Débarcadère s'étendrait le Quai-promenade sous forme de parc dans lequel viendraient s'insérer divers édifices et ornements :

1. *Le Pavillon des Eaux*, en bordure de la Grand-Rue, ne devra pas prendre une hauteur trop prétentieuse mais se mariera discrètement à la verdure. — 2. *Le Théâtre de verdure* prendra place au bord du lac. — 3. Un *Pavillon de musique*, au cas où il ne serait pas combiné avec le Théâtre, serait avantageusement lié au Restaurant qui bénéficierait de la clientèle des auditeurs. — 4. Le *Restaurant*, au bord du lac, attirera certainement les touristes qui hésiteraient à débarquer sur un quai trop désert. Il doit donc être directement attenant au débarcadère. — 5. Une *Fontaine* avec vasques ou jet d'eau ne devrait pas manquer dans le parc. — 6. Des *Toilettes et W.-C. publics*, aménagés dans le sous-sol de la Halle et dans l'abri du débarcadère, sont des « commodités » nécessaires aux vendeurs du marché comme aux touristes. — 7. Des *Parcs pour automobiles* sont à prévoir entre la Halle et les immeubles qui ferment la place du côté sud. Cet emplacement servira surtout les jours de marché aux chars et camions apportant la marchandise. Pour les touristes, ce sera l'emplacement symétrique du côté nord, entre la place du Débarcadère et l'Hôtel Monney. Enfin pour les commerçants, les emplacements de stationnement devront être limités au minimum le long de la Grand-Rue, pour ne pas entraver la vue sur le lac depuis les terrasses des tea-rooms et confiseries. — 8. Il est indiqué que l'*Office de tourisme*, du fait de la liaison Gare-Débarcadère, soit installé à proximité du débarcadère, car il sera facile à trouver pour les voyageurs arrivant par le train et les obligera à prendre contact immédiat avec la plus belle partie de la ville.

Circulation.

Le résultat du concours a bien démontré qu'une circulation pour automobiles le long du lac, donc parallèle à la Grand-Rue, serait déplorable et déprécierait toute la valeur du nouvel aménagement.

Il faut, en effet, constater que la largeur actuelle de 45 à 55 m entre les façades des magasins de la Grand-Rue et le lac est très faible en regard des 550 m de longueur de la nouvelle promenade. Si l'on déduit pour chaussée et trottoirs 6 m. + 12 m. + 2 m. soit 20 m environ, on voit que la Grand-Rue constitue en réalité elle-même un quai-promenade. Vouloir enlever de la bande de verdure qui reste la largeur d'une nouvelle artère équivaldrait à consacrer la ruine d'une magnifique promenade.

Le jury est donc arrivé à la conviction absolue que les frondaisons et les pelouses qui longeraient le quai formé par la Grand-Rue doivent être entièrement réservées aux promeneurs.

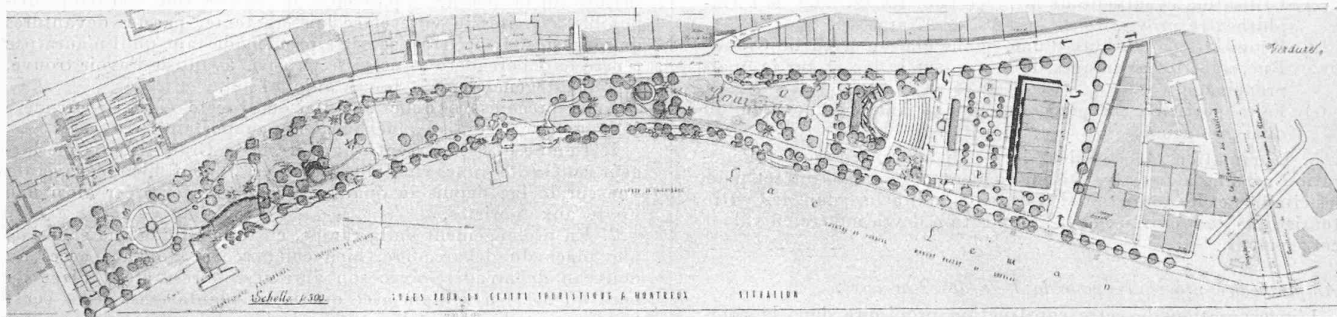
Entre les deux points extrêmes où l'architecture géométrique prendra tous ses droits, c'est-à-dire vers la place du Marché et la place du Débarcadère s'étendra, sans interruption, une promenade reposante, attrayante, traitée à l'anglaise, avec un rivage conçu sans raideur, car de simples empièvements suffisent à la protection nécessaire contre les vagues. De la Grand-Rue on verra, entre les arbres, de magnifiques échappées sur le lac.

Actuellement on constate que le trottoir de la Grand-Rue est insuffisant, il le deviendra de plus en plus car il servira toujours davantage aux terrasses de cafés et confiseries. Il faut donc en prévoir l'élargissement. La largeur de la chaussée devrait permettre deux files de voitures dans chaque sens, soit 12 m.

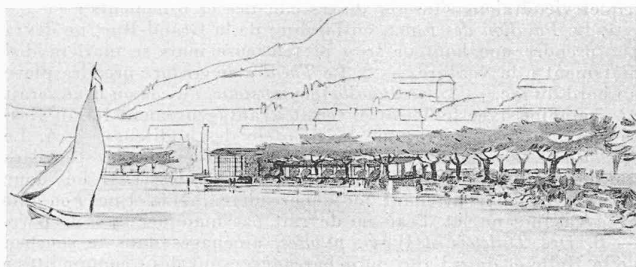
Le trottoir côté lac pourrait éventuellement être encore rétréci et reporté plutôt dans le parc. Cette disposition donnerait au touriste en voiture l'impression de passer dans un parc, et lui laisserait un souvenir très caractéristique et avantageux de Montreux.

(Suite du texte page 9.)

CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE TOURISTIQUE A MONTREUX

1^{er} prix : projet « Verdure », M. Ch. Brugger, architecte, à Lausanne.

Plan de situation. — Echelle 1 : 3500.



Perspective.

Jugement du Jury :

Le projet présente une unité de conception remarquable et une solution très simple du problème sous forme d'un quai-promenade ininterrompu entre la place du nouveau débarcadère et la place du Marché.

La liaison gare-débarcadère est très largement traitée dans la partie constituée par les rampes et escaliers. Du côté lac elle se termine par une place qui pourrait être mieux étudiée, mais où le débarcadère et le restaurant sont habilement insérés tout en laissant la vue dégagée sur le lac.

Le déplacement du débarcadère se justifie fort bien sous la forme proposée, car la liaison visuelle directe gare-débarcadère constitue un renseignement éminemment utile aux touristes et facilite une fonction importante du trafic des voyageurs.

A l'autre bout du quai, le groupe du Marché et de l'Amphithéâtre sont bien ordonnés. La Halle du Marché s'ouvre en direction nord sur la place du Marché qui entre ainsi avantageusement dans la composition du parc. Cependant il est regrettable de n'avoir pas utilisé la Halle du Marché comme base pour le montage des estrades. Il faudrait alors, il est vrai, cintrer légèrement le bâtiment, ce qui, au surplus, le lierait mieux à la place du Marché. La variante en forme de dôme est indésirable.

Comme la plupart des concurrents, l'auteur de ce projet a cherché la possibilité — d'ailleurs signalée au programme — de réunir en une seule installation les deux fonctions, soit le petit Théâtre de verdure permanent avec l'Amphithéâtre provisoire. Il n'a pas mieux réussi que d'autres à donner au petit Théâtre l'intimité indispensable. Les accessoires formant le fond de la scène sont inutiles. Le kiosque à musique vers le restaurant et le Pavillon des eaux vers la Grand-Rue sont bien placés.

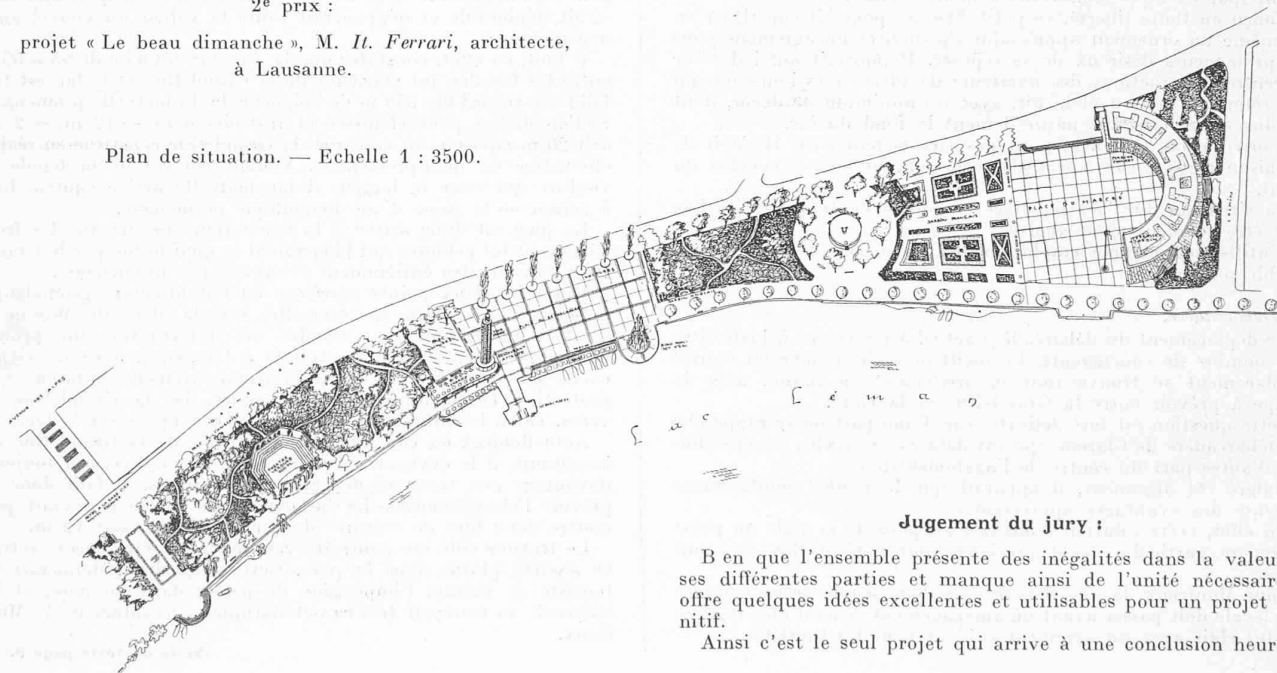
Enfin, il faut souligner la manière très libre et pleine d'agrément avec laquelle est traité le rivage. L'exécution exige évidemment un jardinier de talent, mais le résultat est susceptible de donner le maximum de ce que peuvent désirer les promeneurs et les hôtes de Montreux.

L'ambiance exprimée par le projet semble bien être celle qui conviendrait à l'unique grande promenade urbaine de l'agglomération montreuusienne.

2^e prix :

projet « Le beau dimanche », M. It. Ferrari, architecte,
à Lausanne.

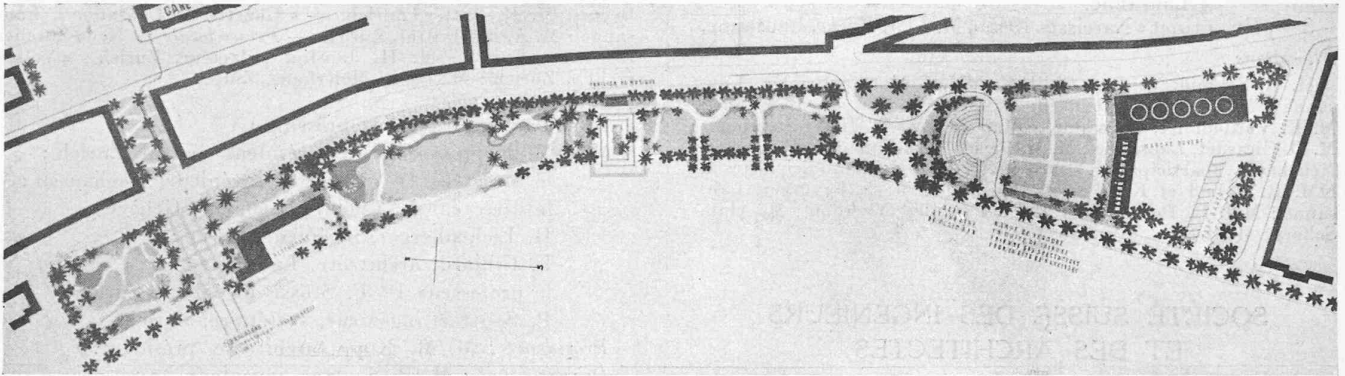
Plan de situation. — Echelle 1 : 3500.

**Jugement du jury :**

Bien que l'ensemble présente des inégalités dans la valeur de ses différentes parties et manque ainsi de l'unité nécessaire, il offre quelques idées excellentes et utilisables pour un projet définitif.

Ainsi c'est le seul projet qui arrive à une conclusion heureuse

CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE TOURISTIQUE A MONTREUX

3^e prix : projet « Narcisse 1945 », M. L.-J. Ruche, architecte, à Lausanne.

Plan de situation. — Echelle 1 : 3500.

Jugement du jury :

L'idée qui a présidé à l'élaboration du projet est celle d'un quai-promenade s'étendant d'un bout à l'autre du terrain disponible. Cette conception est exprimée consciencieusement et avec un certain talent.

Toute la partie axée sur la liaison gare-nouveau débarcadère est bien étudiée, de même que le parc jusqu'au kiosque à musique. Ce dernier est placé trop près de la Grand-Rue, c'est-à-dire des trams et du trafic routier.

De ce kiosque jusqu'au Théâtre de verdure, la composition est plus faible. Les redents avançant dans le lac ne se justifient pas et amènent un élément étranger au caractère recherché.

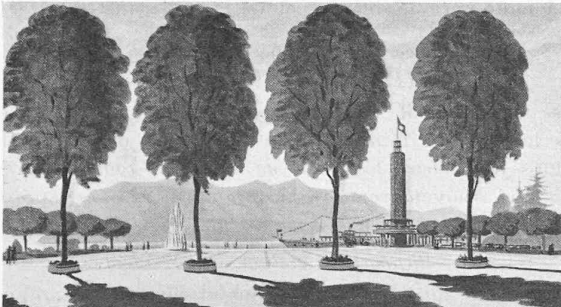
Pour le Théâtre, l'auteur a essayé une solution qui ne peut convaincre : il utilise pour les gradins du « Petit théâtre » le podium de scène de l'Amphithéâtre. Ce dernier tourne donc le dos au parc et la vue, depuis ces gradins, s'étend sur les pelouses réservées à l'échafaudage des estrades. Il ne peut être question de trouver de cette façon l'intimité désirée pour des spectacles restreints.

L'aménagement de la Halle du Marché et de la place du Marché ne peut satisfaire entièrement, car bien que la place s'ouvre largement vers le lac, elle est trop séparée de la Grand-Rue et du parc, à la composition duquel elle échappe.

Le caractère presque bucolique de la composition dépasse d'une nuance l'ambiance nécessairement urbaine que devrait avoir une composition même très libre du Centre de tourisme de ce Quai-promenade.

2^e prix : projet « Le beau dimanche ».

M. H. Ferrari, architecte, Lausanne.



Perspective.

du problème très ardu de l'Amphithéâtre : plutôt que de se contenter d'un compromis peu satisfaisant pour le petit Théâtre de verdure, l'auteur propose de libérer ce dernier de la servitude d'une extension périodique pour la Fête des Narcisses et de lui donner une existence indépendante. Cette idée est judicieuse et doit être retenue.

L'emplacement de la Halle du Marché et son extension sur la place du Marché au même niveau, du côté nord, est une solution également très viable. La forme en hémicycle est cependant trop accentuée pour l'aménagement rationnel des estrades provisoires qui devront constituer l'Amphithéâtre ; l'utilisation du toit comme terrasse-promenade ne paraît pas recommandable.

La liaison gare-lac est bien placée mais insuffisamment développée, soit en ce qui concerne la largeur des escaliers, soit pour l'importance de la place d'arrivée vers le lac.

Le caractère libre de la verdure entre cette dernière petite place et la place du débarcadère est très justement conçu et le théâtre de verdure bien placé.

L'ensemble de la « Piazzetta », limitée par le débarcadère, le jet d'eau et le restaurant, est bien composé. La tour est superflue ou en tous cas trop volumineuse.

On est amené à se demander quelles sont les raisons qui ont présidé au choix de cet endroit pour créer une place qui coupe en deux l'ensemble de la promenade : il semble que c'est uniquement la présence du débarcadère actuel et peut-être le fait que la place actuelle a tout naturellement été créée ici en raison des immeubles existants. Ces derniers étant supposés démolis, il fallait reprendre le problème dans son ensemble.

La circulation automobile est bannie avec raison du bord du lac, mais il est regrettable d'avoir conservé un quai à piétons qui par son caractère s'incorpore difficilement dans le reste du parc.

L'aménagement entre la place du débarcadère et la place du Marché n'est pas à la hauteur du reste de la composition. Le jardin à la française en particulier ne s'explique pas dans la forme présentée.

En somme l'auteur, sauf quelques faiblesses dont, par exemple, certaines fautes d'échelle, a donné un apport intéressant au problème.

Extrait du rapport du jury.

(Suite et fin.)

Réalisation par étapes.

Il semble bien que la partie sud comportant le Marché peut être entreprise tout de suite, sans autre difficulté que celle du financement des travaux.

L'emplacement du débarcadère actuel n'a pas à être modifié avant la création de la percée Gare-Grand-Rue et l'acquisition des terrains entre cette rampe et le lac. Dès ce moment, on pourra envisager la seconde étape avec le nouveau débarcadère et le restaurant.

L'aménagement du parc entre ces deux points extrêmes pourra et devra se faire progressivement en tenant compte d'un programme de plantation s'étendant sur de nombreuses années.

Montreux sera alors dotée d'un splendide centre urbain et touristique dont l'originalité et la tenue resteront un apanage unique.

Après approbation du classement et de la répartition des primes, le jury a procédé à l'ouverture des plis contenant le nom des concurrents récompensés. La liste en est la suivante :

Prix.

- 1^{er} prix, projet « Verdure », M. Ch. Brugger, Lausanne.
 2^e prix, projet « Le Beau Dimanche », M. It. Ferrari, Lausanne.
 3^e prix, projet « Narcisses 1945 », M. L. J. Ruche, Lausanne.

Allocations :

M. R. Schmid, Veytaux-Chillon ; MM. Gorjat et Bähler, Lausanne ; MM. Et. Porret et J. Brunel, Morges et Lausanne ; M. E. Vuilleumier, Lausanne, collaborateur : M. H. Vuilleumier ; M. D. Girardet, Lausanne ; M. M. Picard, Lausanne ; M. F. Decker, Neuchâtel (participation sur invitation des municipalités) ; MM. R. Pahud et Ed. Perret, Lausanne ; M. J. Favarger, Lausanne ; MM. R. Dormond et J. Du Pasquier, Yverdon ; M. Alph. Schorp, Montreux.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Procès-verbal

de la 59^{me} assemblée générale, samedi 22 septembre 1945, à 16 heures, dans le Palais des congrès, petite salle de la « Tonhalle », à Zurich.

Ordre du jour :

- a) Procès-verbal de la 58^e assemblée générale du 11 septembre 1943, à Genève.
- b) Rapport de gestion du président.
- c) Propositions de l'assemblée des délégués.
- d) Lieu et date de la prochaine assemblée générale.
- e) Divers.

Conférence : M. le professeur Dr Emile Brunner : « Technique et religion dans les temps présents ».

Participation : environ 600 membres et invités.

Sont présents en qualité d'invités : MM. Dr h. c. H. Streuli, conseiller d'Etat, vice-président du Conseil d'Etat du canton de Zurich. — E. Stirnemann, conseiller municipal, vice-président de la Municipalité de la ville de Zurich. — H. Oetiker, conseiller municipal, Zurich. — W. Trüb, conseiller national, directeur du Service de l'électricité de la ville de Zurich. — Département fédéral de l'intérieur : M. le directeur L. Jungo, architecte. — Direction générale des C. F. F. : M. P. Kradolfer, ingénieur. — Ecole polytechnique fédérale : M. le professeur Dr F. Tank, recteur. — Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne : M. le professeur Dr A. Stucky, directeur.

Membres honoraires : MM. Dr h. c. R. Neeser, ingénieur, Genève ; O. Pflughard, architecte, Zurich ; le professeur Dr h. c. A. Rohn, président du Conseil scolaire suisse, Zurich ; E. Rybi, architecte, Berne ; M. Schucan, architecte, Zurich ; P. Vischer, architecte, Bâle.

Sociétés suisses : Association des anciens élèves de l'E. P. F., Zurich : M. le professeur Dr F. Stüssi, ingénieur, président, Zurich. — Association amicale des anciens élèves de l'E. I. L., Lausanne : M. le professeur P. Oguey, vice-président, Lausanne. — Société suisse des entrepreneurs, Zurich : M. Fr. Fritzsche, ingénieur, Zurich. — Association d'anciens élèves de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, Lausanne : M. J.-P. Vouga, architecte, président, Lausanne. — Association suisse des électriciens, Zurich : M. le directeur A. Winiger, vice-président, Zurich. — Société suisse de constructeurs de machines, Zurich : M. C. Meylan, ingénieur, secrétaire, Zurich. — Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux, Zurich : M. le directeur Dr Hans Deringer, président, Winterthur. — Association suisse pour l'aménagement des eaux, Zurich : M. F. Ringwald, ingénieur, vice-président, Lucerne. — Fédération des architectes suisses, Zurich : M. R. Winkler, architecte, secrétaire, Zurich. — Union suisse des techniciens, Zurich : M. H. Huber, président central, Zurich. — Association suisse des géomètres, Zurich : M. le professeur S. Bertschmann, président, Zurich. — Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national, Zurich : M. W. Schüepp, ingénieur, chef du bureau central, Zurich. — Union suisse des professionnels de la route, Zurich : M. K. Georgi, ingénieur cantonal adjoint, Zurich.

Organes de la Société : « Schweiz. Bauzeitung » : M. W. Jegher, ingénieur, Zurich. — « Bulletin technique de la Suisse romande » :

M. D. Bonnard, ingénieur, Lausanne. — « Rivista tecnica » : M. B. Brunoni, architecte, Locarno.

Presse : Agence télégraphique suisse : M. R. Wiesmann, Zurich. — Presse Suisse Moyenne : M. R. Moser, Zurich. — « Bund », Berne : M. R. Vetter, Zurich. — « Gazette de Lausanne », Lausanne : M. A. de Mestral, Zurich. — *Presse locale* : « Neue Zürcher Zeitung », Zurich : M. H. Jauslin, rédacteur, Zurich ; « Volksrecht », Zurich : M. Dr P. Meierhans, Zurich.

Du *Comité central*, sont présents :

- MM. M. Kopp, architecte, président central, Zurich ;
 le directeur Dr M. Angst, ingénieur, Neuhausen ;
 le directeur E. Choisy, ingénieur, Genève ;
 R. Eichenberger, ingénieur, Berne ;
 F. Gilliard, architecte, Lausanne ;
 le professeur Dr F. Stüssi, ingénieur, Zurich ;
 P. Soutter, ingénieur, secrétaire, Zurich.

Présidence : M. M. Kopp, architecte, président.

Procès-verbal : M. P. Soutter, ingénieur, secrétaire.

Le *président*, M. Kopp, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assistance. L'assemblée de ce jour est la première depuis la cessation des hostilités. Notre continent a été dévasté depuis six ans ; il est en grande partie plongé dans la pauvreté et la misère. La technique a donné une nouvelle forme à la guerre, et ses moyens ont permis à ce fléau de prendre une extension, que les anciennes générations n'auraient jamais imaginée. La technique est devenue une puissance. Mais plus redoutables deviennent les forces, que l'homme s'assujettit, plus grande est sa responsabilité dans l'emploi de ces forces. C'est là une grave question qui fera le sujet de la conférence de M. le professeur Emile Brunner, à la fin de la partie administrative.

L'orateur rend grâce à la Providence, qui a préservé la Suisse des horreurs de la guerre ; il remercie aussi nos autorités, le général et l'armée, qui ont rempli fidèlement leur devoir pendant ces six dernières années. Tout le monde semble animé du seul désir de voir s'instaurer devant nous une longue période de paix et de travail constructif.

a) *Procès-verbal de la 58^e Assemblée générale du 11 septembre 1943, à Genève.*

Le procès-verbal, qui a paru, conformément à la règle, dans la *Schweiz. Bauzeitung* (n° 24 du 11 décembre 1943) et dans le *Bulletin technique de la Suisse romande* (nos 24 et 25, du 27 novembre et du 11 décembre 1943), est approuvé à l'unanimité.

b) *Rapport de gestion du président.*

Comme ce rapport correspond matériellement aux rapports d'activité présentés aux assemblées des délégués, il n'est pas reproduit dans le procès-verbal de l'assemblée générale, pour éviter des répétitions.

c) *Propositions de l'assemblée des délégués.*

d) *Lieu et date de la prochaine assemblée générale.*

M. Kopp, *président*, a le plaisir de communiquer qu'à l'assemblée des délégués de ce jour, la section des Grisons a offert d'organiser la prochaine assemblée générale dans le canton des Grisons ; toutefois le lieu ne sera fixé que plus tard. A vrai dire, on avait déjà songé à tenir dans le canton des Grisons l'assemblée générale de cette année. Mais on n'avait pas pu donner suite à ce projet, par suite de l'insuffisance actuelle de logement dans les hôtels. On peut prévoir que les circonstances seront plus favorables en 1947. L'orateur demande aux membres de donner au C. C. et à la section des Grisons toute latitude de choisir plus tard la date exacte et le lieu de la réunion.

Cette proposition est acceptée à mains levées.